

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Français]

**LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES****LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION AUX PROVINCES—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement conservateur avait promis des relations fédérales-provinciales harmonieuses. Or, concernant les paiements de péréquation aux provinces, non seulement le ministre des Finances n'a pas voulu prolonger la formule de garantie transitoire qui avait été établie en 1982, mais de plus, il ne semble pas vouloir respecter l'engagement qu'il avait pris en avril dernier en ce qui regarde le Québec. Alors, ma question au ministre des Finances est la suivante: Quand entend-il corriger l'injustice commise envers le Québec et verser les 66 millions qui lui étaient dus durant son exercice financier 1985-1986?

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, aucun engagement n'a été pris à l'égard de la province de Québec, et le député le sait. La mesure législative présentée il y a un an précisait qu'il s'agissait de paiements à titre gracieux.

Nous avons utilisé deux critères pour déterminer les montants à verser, mais il ne s'agissait que de lignes directrices qui n'ont jamais figuré dans aucun engagement.

[Français]

**ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT RESPECTERA SA PROMESSE ENVERS LE QUÉBEC RELATIVEMENT AU PROJET DE LOI C-39**

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, contrairement à ce que le ministre des Finances vient de dire, lui-même ainsi que la ministre d'État (Finances), en avril 1985, ont tous deux promis que le Québec ne recevrait pas moins de 95 p. 100 des paiements de péréquation qu'il avait reçus l'année précédente—il s'agit là d'un engagement ferme—je redemande donc au ministre des Finances quand il entend respecter cet engagement que lui-même ainsi que sa collègue, la ministre d'État (Finances), ont pris à la Chambre lors de l'étude du projet de loi C-39.

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, il n'y a eu absolument aucun engagement. C'est tout à fait clair. La mesure législative indique qu'il doit y avoir une formule pour arriver à cela, mais il n'y avait pas du tout d'engagement. La proportion de 95 p. 100 n'était pas un engagement. La proportion minimale à laquelle on s'était engagé dans le cas de la province de Québec était de 85 p. 100. La mesure législative n'a pas été modifiée.

[Français]

**LA PROMESSE FAITE AUX PROVINCES—LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, le 18 avril 1985, à la Chambre, la ministre d'État (Finances) disait ceci:

La protection maximale, soit à 95 p. 100, est consentie aux provinces les moins sûres du point de vue fiscal et garantit que le versement ne diminuerait pas de plus de 5 p. 100 d'une année à l'autre.

Or, monsieur le Président, le Québec perd 66 millions en 1985-1986, et je redemande au ministre des Finances quand il entend respecter cet engagement pris à la Chambre par la ministre d'État (Finances) et que lui-même avait pris en réponse à une question posée par mon collègue de Montréal—Sainte-Marie quelques jours auparavant.

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député tente de susciter des conflits qui n'existent pas. Nous avons précisé que les 110 millions que nous avons fournis à la province de Québec étaient en sus de ce que la Loi prévoyait. C'était un montant purement facultatif que le gouvernement consentait à la province de Québec pour l'aider à franchir une étape difficile. Ces 110 millions s'ajoutaient à ce que la Loi prévoit.

\* \* \*

[Français]

**L'AGRICULTURE****LA DEMANDE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. C'est non seulement dans le domaine de la péréquation que le Québec est traité inéquitablement, mais c'est aussi dans le domaine agricole, alors que les producteurs de pommes de terre sont dans une situation financière extrêmement difficile et que le gouvernement fédéral ne fait rien pour les aider. Je voudrais donc demander au ministre s'il est prêt, immédiatement, à répondre à la demande des représentants de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec qui lui demandent d'intervenir par le biais de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour un montant d'environ \$1.84 les 100 livres, à défaut de quoi, il y aura des centaines de producteurs, au Québec, qui auront des difficultés financières énormes. Est-ce que le ministre peut nous assurer qu'il va agir maintenant?

● (1120)

[Traduction]

**L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député devrait être mieux informé. S'il vérifie les faits, il devra reconnaître que nous avons traité la province de Québec aussi justement, franchement et équitablement que n'importe quelle autre province.